

Transition TPE

CCI DEUX-SEVRES

Présentation du dispositif

Transition TPE vise à booster la compétitivité des entreprises du territoire en bénéficiant d'un accompagnement sur-mesure pour réussir leurs transitions et renforcer leur performance.

Objectifs :

- assurer et développer la compétitivité de l'entreprise en l'accompagnant dans ses démarches de transition,
- sécuriser et optimiser les projets de transformation grâce à l'expertise et au soutien continu des conseillers de proximité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Transition TPE s'adresse aux TPE de 2 à 10 salariés inscrites au RCS. La priorité est donnée aux entreprises des secteurs de l'industrie et de l'artisanat. Les commerces et CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) sont acceptés.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Cet accompagnement sur-mesure vise à sécuriser et optimiser les démarches de transformation (multiples transitions : écologique, numérique, RH, etc.), pour renforcer la compétitivité des entreprises locales.

La CCI Deux-Sèvres vous propose une prestation en 2 étapes :

- étape 1 : Diagnostic 360°, un entretien individuel avec un conseiller qui permet de réaliser un état des lieux complet de l'entreprise. Cette phase inclut :
 - une analyse approfondie de la situation actuelle,
 - l'identification des besoins en lien avec les projets de transition,
 - la construction d'un plan d'actions prioritaires pour les 12 à 24 mois à venir.
- étape 2 : accompagnement personnalisé, en fonction des résultats du diagnostic, un accompagnement sur-mesure est mis en place :
 - mobilisation d'experts selon les projets spécifiques de transition,
 - suivi personnalisé et bilan des actions mises en œuvre,
 - livrables : rapport de diagnostic complet, plan d'actions et bilan des actions réalisées.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le coût de la prestation est de 2 600 € HT, entièrement pris en charge par la CCI Deux-Sèvres et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher de la CCI Deux-Sèvres au 06 63 62 78 36.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 2 salariés et de moins de 10 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

CCI DEUX-SEVRES

Chambre de Commerce et de l'Industrie des Deux-Sèvres

- 20 avenue Léo Lagrange
CS 58514
79025 NIORT Cedex
Téléphone : 05 49 28 79 79